



Monsieur Christophe Fichet
liste « Dinard, une passion commune »
christophe@fichet.me

Dinard, le 16 janvier 2020

Objet : votre engagement en faveur des déplacements à vélo sur votre commune et sur la communauté de communes Côte d'Emeraude

Monsieur Fichet,

Vous avez fait connaître votre intention de diriger une liste aux prochaines élections municipales. Dans votre mandat, vous aurez à faire des propositions concernant les déplacements à vélo et vous serez impliqué dans leur mise en œuvre sur votre commune et peut-être aussi sur la communauté de communes de la Côte d'Emeraude (CCCE).

Vous n'êtes pas sans connaître le « Plan Vélo et Mobilités Actives » mis en place par le gouvernement le 14 septembre 2018. Pour rappel, l'objectif de ce plan est de **tripler la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %**. Plus récemment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a été adoptée définitivement par l'Assemblée Nationale le 19 novembre 2019. Elle reconnaît **le vélo comme un mode de transport à part entière**.

Dans ce contexte nouveau, le développement et la promotion des déplacements à vélo au quotidien deviennent une nécessité urgente compte tenu du retard pris dans ce domaine à l'échelle de la CCCE.

Notre association « Dinard Émeraude à Vélo » souhaiterait donc connaître votre engagement en tant que candidat aux élections municipales pour assurer que les objectifs du Plan Vélo national et de la Loi d'Orientation des Mobilités seront atteints.

Pour cela, nous avons décidé de soumettre à chacune des listes de candidats dans les neuf communes de la CCCE, une « charte Vélo » qui réunit douze propositions (voir ci-dessous).

Nous aimerions connaître le point de vue de votre liste sur chacune de ces propositions et nous vous encourageons à communiquer sur ce thème lors de votre campagne. A la suite de chacun des 12 points de la charte, vous disposez d'un espace libre vous permettant de

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

*Dinard Émeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

préciser les actions que vous réaliserez en faveur des cyclistes accompagnés d'un échéancier.

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

*Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

La pertinence de vos réponses sera appréciée en fonction de votre engagement sur les 12 points de cette charte et des autres propositions que vous auriez mentionnées.

Nous attendons votre réponse au plus tard le 21 février 2020 et vous remercions à l'avance de l'envoyer sous la forme d'un fichier informatique (de préférence aux formats pdf ou word) à l'adresse e-mail suivante: info@emeraude-velo.fr.

De notre côté, nous communiquerons les résultats de notre analyse et les positions de chaque liste sur la charte que nous proposons.

Bien évidemment, nous traiterons chaque liste en totale transparence et impartialité.

Vous souhaitant bon courage pour votre campagne électorale, nous vous adressons, Monsieur Fichet, nos sincères salutations.

Bruno Caline

Président de « Dinard Emeraude à Vélo »

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

*Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

Charte vélo des élections municipales 2020

Préambule

Afin de développer l'usage quotidien du vélo quel que soit l'âge des cyclistes, il est essentiel de réaliser des aménagements cyclables qui apportent **confort et sécurité aux cyclistes** et qui assurent une **cohabitation bienveillante** avec les autres usagers (voiture, camion, transport en commun, personne à mobilité réduite, piéton).

La mise en place d'aménagements cyclables requiert un véritable savoir-faire qui n'existe pas sur notre territoire. Il est donc nécessaire de s'inspirer des bonnes pratiques mises en œuvre ailleurs et de suivre les recommandations du CEREMA.

Nous insistons sur la nécessité de faire connaître par une communication efficace les évolutions récentes de la réglementation impactant les déplacements à vélo afin d'inviter chacun des usagers aux changements de comportements qui découlent de ces évolutions.

Nos recommandations pour la commune de Dinard

1- Un réseau cyclable au sein d'un plan de circulation basé sur la hiérarchisation de la voirie

Comme rappelé dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Dinard le 8 août 2018, notre association souhaite que la ville de Dinard dispose d'un **réseau cyclable cohérent et complet** comme il en existe dans de nombreuses communes d'importance similaire en France et en Europe. L'objectif à atteindre est un **maillage cohérent d'itinéraires cyclables continus** au sein d'un **plan de circulation** définissant une **hiérarchisation de la voirie** distinguant le transit inter-quartiers et le transit intra-quartier.

Transit « inter-quartiers »

Un petit nombre d'axes majeurs « inter-quartiers » représentés par des voies pénétrantes et des voies transverses, telles que les boulevards et les avenues. Dans la mesure du possible, ces axes majeurs pour cyclistes doivent être séparés de ceux de la circulation automobile ; les pistes cyclables doivent être privilégiées par rapport aux bandes cyclables, pour des raisons de sécurité et de confort pour les cyclistes.

A Dinard, de tels axes ont déjà été aménagés comme le boulevard du Villou prolongé par la rue Gouyon Matignon, la rue Saint-Alexandre prolongée par la rue des Vergers. Par contre, la réfection du boulevard Féart ne comporte pas d'aménagements cyclables et notre recommandation de mise en sens unique permettant l'aménagement d'un double-sens cyclable n'a pas été prise en compte.

Transit « intra-quartier»

Un grand nombre de liaisons « intra-quartiers » sont représentées par des rues, ruelles et impasses. Ce maillage plus serré des itinéraires cyclables au sein des quartiers permet de circuler

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

*Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

en rencontrant le moins de ruptures possibles dans les parcours, sources d'inconfort et de risques pour les cyclistes, d'incertitudes et d'hésitations pour les automobilistes.

Les aménagements qui permettent ce maillage fin des itinéraires cyclables sont en général faciles à mettre en œuvre car d'un coût réduit pour la collectivité ; ce sont les doubles sens cyclables, les zones 30, les zones de rencontre, les aires piétonnes, les impasses débouchantes, les tronçons « Roulez au pas ».

Compte tenu du grand nombre de voies à sens unique sur Dinard, la mise en double sens cyclable de ces rues permettrait d'améliorer rapidement le maillage des liaisons cyclables « intra-quartiers ». Le double sens cyclable pourrait avantageusement être généralisé à toutes les rues à sens unique automobile où c'est possible, sans mettre la sécurité des cyclistes en péril.

Pour les zones 30 et zones de rencontre existantes, qui par définition autorisent le double sens cyclable, les entrées et sorties doivent être signalées clairement, conformément au code de la route (ex : rue Levavasseur et rues avoisinantes, rues du centre bourg de Saint-Enogat). De plus dans ces zones, la signalisation verticale et horizontale (au sol) doit être complète et claire quand elle concerne les cyclistes, mais aussi les automobilistes amenés à côtoyer ou croiser des cyclistes, afin d'éviter les quiproquos et les conflits d'usages, toujours sources de risques.

L'obligation de « Roulez au pas » pourrait être appliquée à la digue de l'Ecluse et à celle du Prieuré à la place d'une interdiction de circuler pour les cyclistes. Sur la promenade du Clair de Lune (du Prieuré et au Bec de la Vallée), il faut définir clairement les zones où la circulation des cyclistes est partagée avec celle des piétons, et celles où les cyclistes doivent mettre pied à terre (risques pour les piétons ET pour les cyclistes dus à l'étroitesse du cheminement, en bord de mer).

Enfin, il existe également de nombreuses impasses à Dinard qui pourraient facilement être converties en « impasse débouchante » ce qui peut réduire significativement les itinéraires cyclables.

2-Un réseau cyclable cohérent avec le schéma cyclable des communes riveraines

Avec la **Communauté de Communes Côte d'Emeraude** (CCCE) : pour assurer la continuité du réseau cyclable hors de la commune, il est impératif de respecter la cohérence avec le schéma directeur des infrastructures cyclables de la CCCE. Cette cohérence est essentielle pour encourager les déplacements à vélo vers les communes de la Richardais et de Pleurtuit notamment avec l'implantation imminente du collège Ste Marie et du cinéma Multiplexe.

Avec l'**Agglomération de Saint-Malo** : afin de faciliter la liaison pour les cyclistes entre Dinard et Saint-Malo tant que la traversée de la Rance par le barrage de l'usine marémotrice n'est pas aménagée, il serait souhaitable (1) de permettre aux cycliste d'embarquer leur vélo dans les bus comme cela se pratique ailleurs en Bretagne et comme cela est prévu dans la loi LOM, (2) de mieux adapter aux cyclistes le service de « bus de mer » opéré par la compagnie Corsaire. Un aménagement est indispensable pour améliorer l'accès à la cale de la vedette « Corsaire », qui, aujourd'hui, n'est possible que par des escaliers impraticables pour la plupart des cyclistes, ainsi que des PMR, à l'embarquement comme au débarquement. D'autre part, le coût supplémentaire pour l'embarquement d'un vélo reste actuellement dissuasif pour la majorité des cyclistes.

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

*Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

12 propositions destinées aux listes pour les élections municipales de la commune de Dinard

Améliorer la sécurité et la sûreté des déplacements à vélo

1. Améliorer l'état de la chaussée de nombreuses rues (par ex. avenue Edouard VII, rue de la Ville ès Lemetz) et augmenter le kilométrage des voies cyclables, en privilégiant partout où elles sont réalisables, des pistes cyclables.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Le plan vélo ne pourra s'inscrire que dans le cadre plus général d'un plan de circulation général révisé dans le cadre duquel vos demandes trouveront évidemment leur place. Votre proposition devra donc être précisée dans ce cadre.

2. Poursuivre la mise en place des stationnements vélos près des commerces, des établissements publics et des lieux de loisirs (les 4 plages, stade, piscine, cinéma, médiathèque, arrêt de bus,...) en optant pour des arceaux et en veillant à les orienter perpendiculairement à la pente. Aménager des parkings à vélo sur la chaussée en amont des passages piétons comme recommandé par le Plan Vélo (annexe 1). Disposer de stationnements vélos temporaires et mobiles pour les événements ponctuels (par ex. Feu d'artifice, Jumping international, Dinard Film Festival, Dernier bain de l'année).

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Des décisions en ce sens seront prises rapidement dans le cadre budgétaire habituel, dès le premier budget.

3. Sécuriser l'accès des cyclistes aux établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) et augmenter l'offre de parkings vélos couverts. Organiser régulièrement des opérations de marquage des vélos (par ex. de type Bicycode) afin de réduire les risques de vol.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Des décisions en ce sens seront prises rapidement dans le cadre budgétaire habituel, dès le premier budget.

4- Sensibiliser les jeunes et leurs parents à l'usage du vélo pendant leur scolarité. Créer des supports pédagogiques attractifs de type bande dessinée ou quizz.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Des décisions en ce sens seront prises rapidement dans le cadre budgétaire habituel, dès le premier budget.

Veiller à la cohérence des voies cyclables

5. Créer en collaboration avec «Dinard Emeraude à Vélo» un schéma directeur des voies cyclables sur votre commune au sein d'un plan général de mobilité incluant tous les types de déplacement.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

La proposition sera prise en compte immédiatement avec l'ensemble des partenaires concernés.

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

*Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

6. Relier les voies cyclables de votre commune avec celles de la CCCE, en particulier les voies douces existantes ou en projet (Voie Verte Dinard – Dinan, future voie douce dans le bois de Ponthual le long de la D168).

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Pour les propositions qui relèvent de la CCCE (ou de partenaires) ou qui en dépendent (6 et 7), notre volonté sera forte de favoriser l'usage du vélo et de faire aboutir vos demandes.

7. Accélérer la mise en place d'un aménagement cyclable sécurisé permettant aux cyclistes de traverser la Rance en empruntant le barrage de l'usine marémotrice. Faciliter la traversée en bateau entre Dinard et Saint Malo pour les cyclistes en supprimant le tarif additionnel pour le vélo.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Pour les propositions qui relèvent de la CCCE (ou de partenaires) ou qui en dépendent (6 et 7), notre volonté sera forte de favoriser l'usage du vélo et de faire aboutir vos demandes.

Rendre l'usage du vélo plus simple

8. Créer des zones 30 incluant des aménagements cyclables, des zones de rencontre, des aires piétonnes accessibles aux cyclistes, des impasses débouchantes. Poursuivre la mise en sens unique de certaines rues et généraliser les doubles-sens cyclables dans les rues à sens unique pour les voitures ainsi que les SAS vélo, Tourne-à-droite, Cédez-le-passage cycliste aux carrefours équipés de feux tricolores. Appliquer ce principe d'aménagement cyclable au centre bourg de Saint Enogat selon le plan figuré en annexe 2. Mettre en place sur les trottoirs des panneaux pédagogiques destinés à informer tous les usagers des règles de circulation associées à la mise en place de zones 30 et de zones de rencontre.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Des décisions en ce sens seront prises rapidement dans le cadre budgétaire habituel, dès le premier budget.

Investir dans les déplacements cyclables

9. Consacrer 10 % du budget voirie de la commune au développement et à l'entretien des voies cyclables et équipements destinés aux cyclistes. Créer dans le magazine d'informations municipales une rubrique précisant les dépenses consacrées aux aménagements cyclables. Proposer une subvention municipale (de 100 € à 400 € selon le quotient familial) pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Des décisions seront prises rapidement dans le cadre budgétaire habituel, dès le premier budget. Un abondement conséquent des dépenses de voirie leur sera consacré, sans pouvoir affirmer à ce stade qu'il sera exactement à 10%. Il conviendra d'insister tout particulièrement sur l'information et la signalétique afin de favoriser la coexistence avec les autres mobilités. Une subvention sera attribuée pour l'achat d'un VAE (montant à préciser).

Dialoguer

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)

10. Désigner un(e) délégué(e) vélo au sein de la municipalité qui supervisera la création puis la mise en œuvre des aménagements cyclables et créer une commission mobilité au sein du conseil municipal regroupant les associations d'usagers et la Police Municipale.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Les principes de dialogue énoncés dans les propositions 10, 11 et 12 sont conformes à nos valeurs et seront mises en œuvre sans délai. Ce dialogue servira entre autres à fixer les priorités d'action.

11. Dans le cas où un représentant de votre liste siègerait au conseil communautaire de la CCCE, faire en sorte qu'il favorise les rencontres régulières avec «Dinard Emeraude à Vélo» pour tous les aménagements de voirie qui relèvent de la compétence de la CCCE.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Les principes de dialogue énoncés dans les propositions 10, 11 et 12 sont conformes à nos valeurs et seront mises en œuvre sans délai. Ce dialogue servira entre autres à fixer les priorités d'action.

12. Consulter régulièrement (minimum une fois par trimestre) et de préférence sur le terrain, «Dinard Emeraude à Vélo» afin de recueillir et de prendre en compte l'avis des cyclistes pour tous les aménagements cyclables de la commune (entretien des aménagements existants, projets immédiats, projets futurs).

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Les principes de dialogue énoncés dans les propositions 10, 11 et 12 sont conformes à nos valeurs et seront mises en œuvre sans délai. Ce dialogue servira entre autres à fixer les priorités d'action.



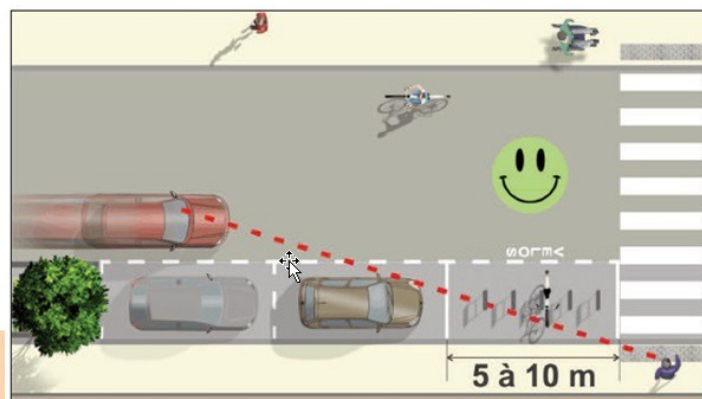
Annexe 1 - Recommandations pour le stationnement des vélos sur la chaussée

Interventions légères

Arceaux vélos

**(de 500 à 1000 € HT
pour 4 arceaux)**

- espace **utilisable** (usage : stationnement vélo) ;
- physiquement **dissuasif** ;
- répond à la demande de stationnement des cyclistes ;
- penser à assurer l'entretien matériel (balayage, retrait périodique des vélos abandonnés) ;
- penser à mettre en place une signalisation d'emplacement réservé pour les cyclistes afin de dissuader les 2RM de stationner sur cet espace. Le marquage du mot « vélo » sera prochainement autorisé par la réglementation.

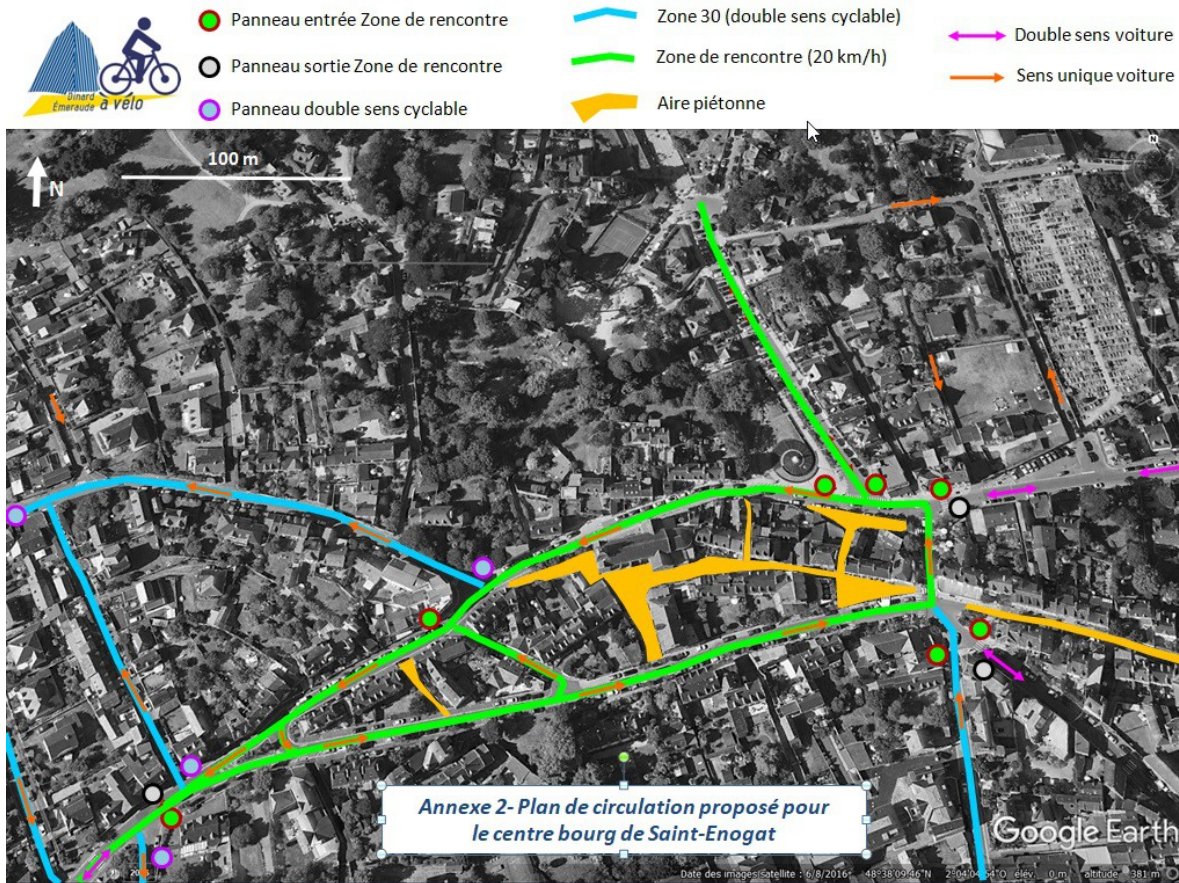


extrait [Cerema](#) – Plan d'actions pour les mobilités actives, mise à jour mai 2016

Fiche n°10 – Recommandation de neutralisation du stationnement motorisé délimité, dans les 5 m à 10 m en amont du passage piéton
Complément aux évolutions réglementaires

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)



Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
 Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)